



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1011A-15

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
1011-03 INTERDISANT LE VIRAGE À  
DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES  
INTERSECTIONS

PROPOSÉ PAR:                monsieur Thierry Maheu  
APPUYÉ DE:                monsieur Gilles Lapierre  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VERSION DU :                10 novembre 2015  
AVIS DE MOTION :            10 novembre 2015  
ADOPTION DU RÈGLEMENT :    8 décembre 2015  
ENTRÉE EN VIGUEUR :        16 décembre 2015

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 novembre 2015;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1** Le règlement numéro 1011-03 interdisant le virage à droite au feu rouge, à certaines intersections, est modifié par le remplacement de l'annexe I par l'annexe I jointe au présent règlement.

**ARTICLE 2** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 8 décembre 2015.



André Camirand, maire suppléant



Me Sophie Laflamme, greffière

Règlement numéro 1011A-15

Annexe I

(article 1)

Feux de circulation Monchamp / Ste-Catherine

Interdiction de virage à droite à l'approche est  
Interdiction de virage à droite à l'approche nord

Feux de circulation Saint-Pierre / de la Mairie - Bellerive

Interdiction de virage à droite à l'approche nord

Feux de circulation Saint-Pierre / Ste-Catherine - des Bouleaux

Interdiction de virage à droite à l'approche nord  
Interdiction de virage à droite à l'approche sud

Feux de circulation Monchamp / Maçon – Lausanne

Interdiction de virage à droite à l'approche ouest  
Interdiction de virage à droite à l'approche nord

